

# A514 Aptitude des revêtements pour les surfaces piétonnes sans obstacles, Selon norme SN 640 075, annexes 12.1 et 12.2

Lors du choix du revêtement on distingue entre itinéraires principaux et réseau secondaire.

## Itinéraires principaux

- fréquentés par la majorité des piétons
- assurent des liaisons importantes dans le réseau
- relie des bâtiments à forte fréquentation

## Réseau secondaire

- itinéraires d'importance limitée

Sur les places, il est possible de distinguer les itinéraires principaux des autres surfaces. Si un itinéraire est défini dans un centre historique ou sur une place ou un pavage et ne comprend pas toute la surface piétonne, la largeur de l'itinéraire est à calculer selon le chiffre 5.1 (voir A512)

## Aptitude des revêtements pour les surfaces piétonnes sans obstacles

Type de revêtement	Chemins principaux	Autres surfaces piétonnes	Remarques et conditions
Couche bitumineuse, asphalte coulé, enduit superficiel	+	+	Eviter l'asphalte coulé dans les pentes en raison de la formation d'ondulations. Evacuer les gravillons restants après l'enduit superficiel.
Couches de surface en béton, béton coulé sur place lissé / structuré au balais, râteau, etc.	+	+	Le talochage améliore la praticabilité, la structuration améliore la qualité antidérapante des couches de surface en béton.
Pavage en galets	-	-	Les recommandations pour les pavages en pierres naturelles traitées s'appliquent par analogie aux pavages de galets poncés à plat.
Pavage en pierres naturelles brutes	-	-	Partiellement adapté 1) aux surfaces piétonnes secondaires pour des tronçons n'excédant pas 20 m. La planéité est améliorée par une grande précision lors de la pose, par un pavage en arc, si possible par de petits pavés triés et des joints étroits.
Pavage en pierres naturelles traitées mécaniquement (bouchardé, sablé ou flammé)	o <sup>1)</sup>	+ <sup>1)</sup>	En complément, les mesures d'amélioration de la planéité selon le chiffre 12.2 sont à respecter. Exemple d'application: les centres historiques
Bloc composite Pavage en blocs de bétons	o	+	La planéité est améliorée par des pierres aux arêtes vives sans chanfreins, des joints serrés et une grande précision de pose.
Dalles en pierres naturelles brutes	-	o <sup>1),2)</sup>	Partiellement adaptées aux surfaces piétonnes secondaires pour des tronçons n'excédant pas 20 m.
Dalles en pierres naturelles traitées mécaniquement (bouchardées, sablées ou flammées)	o <sup>1),2)</sup>	+	Adapté aux itinéraires principaux à condition que les faces visibles et latérales soient traitées mécaniquement, que la largeur des joints soit minimale et les dalles si possible sans chanfreins; disposer <i>dans la mesure du possible</i> les joints de biais par rapport au sens de la marche.
Dalles en pierres synthétiques, dalles en béton, dalles en béton lavé	o <sup>1),2)</sup>	+	Adapté aux itinéraires principaux à condition que les surfaces soient finement structurées et que la largeur des joints soit minimale et les dalles si possible sans chanfreins; disposer <i>dans la mesure du possible</i> les joints de biais par rapport au sens de la marche.
Revêtements en céramique, clinker	o <sup>1),2)</sup>	+	Adapté aux itinéraires principaux avec joints serrés ou remplis sur toute la surface. La qualité antidérapante doit également être garantie sur sol mouillé, en particulier dans les pentes.

Suite du tableau au verso

## Aptitude des revêtements pour les surfaces piétonnes sans obstacles

Type de revêtement	Chemins principaux	Autres surfaces piétonnes	Remarques et conditions
Revêtements naturels liés à l'eau, couche de surface marno-calcaire ou argileuse, revêtements naturels avec liants végétaux	-	o	Partiellement adapté aux itinéraires principaux situés dans les espaces verts. L'écart maximal de la hauteur de gravillonnage ne doit pas excéder 5 mm. Les transitions vers les revêtements durs <i>ne doit pas</i> être exécutées dans les pentes (érosion). Les dépôts organiques et les matériaux en vrac doivent être régulièrement éliminés et les dommages réparés. Les personnes en fauteuil roulant sont gênées par la saleté sur les mains.
Couches traitées au liant hydraulique	o	+	
Revêtements de gravier ou de sable non liés	-	-	Grandes différences selon le compactage du terrain naturel, de la granulométrie et de l'épaisseur de la couche de surface. Non carrossable pour fauteuils roulants en cas de pentes (même faibles) ou de zones ponctuelles défectueuses.
Grilles-gazon	-	-	
Ganzons-gravier	-	-	Partiellement carrossable à condition qu'une surface stable et plane soit réalisée à l'aide d'un mélange granulaire et d'un compactage optimal. Exemple d'application: chemins secondaires sur les espaces verts à l'intérieur de parcs publics et de places de jeux.
Caillebotis	-	o	Ouvertures en grille maximales de 10 mm x 30 mm. Problématiques sur les passages supérieurs à cause de la vision au travers.
Claies en bois, madriers en bois ou synthétiques	-	o	Les madriers doivent être disposés perpendiculairement au sens de la marche, largeur des fentes, dans la mesure du possible, $\leq 10$ mm. Grandes différences par rapport aux qualités antidérapantes en fonction de la structure de la surface et du type de bois.

### Légende

+ Adapté

o Partiellement adapté

- Non adapté

1) Nécessite une grande précision lors de la pose et un entretien approprié de manière à éviter les irrégularités par déplacement de la position horizontale ou verticale des dalles et des pavés ainsi que l'évidement des joints

2) A condition d'utiliser les largeurs de joint minimales selon la SN 640 482 "Dallages; conception, dimensionnement, exigences, exécution" [9]

## Exigences pour les pavages en pierres naturelles (annexe 12.2)

Les pavages en pierre naturelles peuvent être admis sous réserve sur des itinéraires principaux (voir tableau ci-dessus) s'ils remplissent les exigences suivantes:

- surfaces visibles traitées mécaniquement (piqué, grenailé, flammé), écart max. 3 mm
- largeur des joints, si possible, max. 6 à 8 mm
- les surfaces latérales dépasseront le moins possible le plan du revêtement, pas ou un minimum de chanfreins
- de préférence pavages en arc, en cercle ou en rangées obliques de manière à ce que les joints ne soient pas perpendiculaires au sens de la marche
- remplissage soigné et entretien régulier des joints, que la poses soit liée ou non.